

*Budget—M. Abbott*

Les politiques fiscales qui sont appliquées actuellement au Canada à l'égard des petites entreprises ne peuvent passer inaperçues. J'ai déjà rappelé aux députés tout ce que le gouvernement avait accompli de positif. A l'égard de la petite entreprise, notre régime fiscal est plus généreux que celui de n'importe quel autre pays du monde.

Je ne dis pas que, comme le fait le député de York-Simcoe, parce que j'ai envie de le dire, ou parce que je l'ai entendu dire, ou parce que j'espère ainsi convaincre. Je le dis à la suite d'autres commentateurs comme M. John Bulloch, président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes. Le rapport qu'a publié hier soir le ministre des Finances donne une étude comparative minutieuse de notre régime et du régime fiscal appliqué aux États-Unis. Le député de York-Simcoe qui a affirmé qu'il était tellement plus avantageux que celui du Canada, n'avait pas lu ce rapport.

Il est sûr à la lumière de ce rapport, que le régime canadien est beaucoup plus généreux que le régime américain. Les taux d'imposition les plus bas s'appliquent à une catégorie beaucoup plus étendue de revenus d'entreprises, et on n'impose aucune sanction spéciale à l'égard des mesures d'évasion fiscale que pourraient appliquer les sociétés en matière d'imposition. Le rapport précise également que le calcul combiné de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt personnel est beaucoup plus bas au Canada qu'aux États-Unis, grâce à l'existence des crédits d'impôt au titre des dividendes. D'après ce rapport, le crédit ainsi accordé permet aux chefs de petites entreprises de payer des impôts personnels et des impôts sur les corporations combinés moins élevés que l'impôt personnel qui serait perçu par exemple, sur les émoluments et salaires.

N'oublions pas le barème d'imposition spécial accordé aux petites entreprises, qui paient 20 ou 21 p. 100 moins d'impôt que les sociétés plus importantes; ajoutons à cela la modification fiscale récente qui permet aux entreprises familiales d'appliquer un report d'impôt ou de «roulement» afin que les transferts se fassent d'une génération à l'autre sans que leur soit appliqué l'impôt sur les gains en capital; n'oublions pas non plus la suppression de la taxe de vente qui était payable par les petites entreprises, ce qui représente 20 p. 100 de la totalité des fabricants canadiens, alors que 50 p. 100 d'entre eux peuvent déjà se prévaloir d'un barème d'imposition très réduit; enfin, n'oublions pas que, au printemps dernier, nous avons adopté des dispositions beaucoup plus généreuses en ce qui concerne les déductions accordées au titre des pertes subies par certaines petites compagnies. Je puis dire avec confiance, sans parler de toutes les autres mesures fiscales qui ont été adoptées par le gouvernement pour encourager la petite entreprise, que toutes ces réformes prouvent que le gouvernement donne la priorité à la petite entreprise, et l'aide dans une mesure que l'on ne retrouve nulle part ailleurs, en fait d'incitations fiscales.

En tant que député de la région de Mississauga, cœur de l'industrie de l'Ontario, je dois encore faire remarquer que le principal instrument de la création d'emplois, et le moteur essentiel de la croissance économique, reste le secteur de la fabrication. J'ai été très heureux de constater que le ministre des Finances s'occupait de ce secteur en prévoyant une aide sous forme de réduction de la taxe de vente du fabricant, de sorte que cet important secteur de l'économie aura l'encouragement nécessaire à la création des emplois dont nous avons besoin au Canada.

[M. Abbott.]

J'aimerais dire un mot au sujet des accusations suscitées par la transaction de Petro-Canada. A mon avis, il est regrettable que le député de York-Simcoe ait exprimé des doutes sur la valeur de ce projet. Bien sûr, il a été membre actif du comité de l'énergie. Nombre des membres de ce comité se rappellent son opposition acharnée au projet de loi et ses tentatives d'obstruction. Dès que l'idée de Petro-Canada a été conçue, il a été signalé que, mis à part les États-Unis, le Canada était le seul pays du monde occidental industrialisé à ne pas s'être doté d'une compagnie pétrolière semblable à la British Petroleum du gouvernement britannique, la société pétrolière du gouvernement français, la société pétrolière de l'Allemagne—tous ces gouvernements sont propriétaires d'une compagnie pétrolière qui sert de contre-poids, à la table des stratégies nationales, à l'influence démesurée des grandes compagnies de pétrole internationales qui dominent ailleurs. Le Canada est particulièrement vulnérable comme grand pays producteur de pétrole où les grandes entreprises pétrolières en affaires sont dominées et administrées par les capitalistes étrangers auxquels elles appartiennent. Quand je dis que les États-Unis sont une exception, il ne faut pas oublier que trois ou quatre des plus grandes compagnies du pétrole du monde sont installées aux États-Unis et en subissent l'influence ou le contrôle. Il n'en va pas de même au Canada.

● (1642)

Grâce à cette transaction, Petro-Canada peut maintenant remplir son mandat en ce sens qu'elle pourra prendre les mesures nécessaires pour jouer une part active dans l'industrie pétrolière et compenser ainsi l'achat grâce à des sources bancaires pétrolières imporantes. Le député de York-Simcoe a fait une déclaration trompeuse quand il a essayé de laisser entendre qu'à cause de cette acquisition, les contribuables canadiens devront assumer le fardeau d'une dette énorme, ce qui est tout à fait contraire à la réalité. J'ignore si le député a fait cette déclaration de propos délibéré ou non. Nous savons tous que Petro-Canada finance l'achat grâce à des sources bancaires avec lesquelles elle a elle-même négocié. Ces emprunts seront remboursés à même les liquidités provenant de l'actif combiné des deux compagnies, ce qui représente environ 232 millions de dollars par année. Les banques qui ont aidé à financer cet achat l'ont fait après avoir bien étudié la situation parce que, d'après ce qu'on m'a dit, ces emprunts ne sont pas garantis par le gouvernement fédéral.

Je soutiens donc que les déclarations du député selon lesquelles le gouvernement soutire aux contribuables canadiens de l'argent qu'il devrait plutôt affecter au logement ou à d'autres activités au Canada sont tout à fait trompeuses. A mon avis, il faut bien insister là-dessus et le député devrait avouer au peuple canadien par l'entremise du Parlement que sa déclaration était inexacte.

Le député a manifesté son désir d'insister sur ce qu'il considère comme la mauvaise volonté des sociétés de la Couronne quand il a condamné la Société pour l'expansion des exportations. Cette société n'a jamais subi de pertes. Elle réalise régulièrement des bénéfices, elle a créé des milliers d'emplois au Canada dans le cadre de projets étrangers et elle a assuré des entreprises canadiennes. Grâce à elle, des centaines de millions de dollars ont pu être investis sans qu'il en coûte quoi que ce soit aux contribuables canadiens et elle a fourni d'énormes possibilités aux fabricants du Canada. Pourtant, le député et certains de ses collègues prétendent que la